

On lit dans la Patrie :
« Voici un fait qui nous est signalé par nos correspondants de New-York, et qui est l'heureuse contre-partie des projets des agents de Juárez.
« Un certain nombre de familles des Etats du Sud auxquelles la dernière guerre a enlevé la fortune, mais qu'elle n'a pas laissées entièrement sans ressources, viennent d'écrire à l'empereur Maximilien pour lui demander des concessions de terres dans les provinces maritimes du Mexique, s'engageant à y introduire des cultures qui ont fait la fortune du pays qu'elles vont quitter.
« Ces familles, presque toutes louisianaises, s'engagent en outre à apporter avec elles le matériel agricole nécessaire aux exploitations qu'elles vont créer, et à supporter les frais du voyage. »

On lit dans le Siècle :
« M. de Bismark vient de trouver un moyen excellent d'en finir avec le régime parlementaire : il consiste à organiser des combats en champ-clos entre les adversaires de ce régime et les députés. « Vous-lez-vous, s'est écrié le premier ministre » à la tribune, voter avec nous le conflit politique à la façon des Horaces et des Curiaques. Si vous le trouvez désirable, on pourrait en causer. » Les députés ont ri et M. de Bismark s'est retiré fièrement. On comptait que tout serait fini là, mais le lendemain matin M. le professeur Virchow qui avait engagé la discussion avec M. de Bismark, reçoit la visite d'un officier qui vient au nom de l'Horace ministériel lui demander une rétractation de ses paroles de la veille ou une autre satisfaction. Malheureusement le Curiaque parlementaire, mandé par le télégraphe, était parti pour Elberfeld, où l'appelait un malade à soigner. Le combat aura-t-il lieu à son retour ? La Chambre est décidée à s'y opposer, prétendant avec raison que les questions politiques ne se tranchent pas avec l'épée. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 31 mai, par le Cuba. (voie de Crookhaven)
Le président Johnson a proclamé une amnistie dont sont exclus les fonctionnaires civils et militaires ayant un rang ou un grade supérieur à celui de colonel, les marins ayant un grade au-dessus de lieutenant, les gouverneurs des Etats rebelles, les citoyens dont la propriété dépasse 20,000 dollars, enfin les corsaires et les pillards de frontières.
Kirby-Smith a fait sa soumission.
Une explosion terrible a eu lieu à Mobile. Plusieurs centaines de personnes ont péri et les dommages matériels sont évalués à plusieurs millions.
On a découvert à San-Francisco un complot dont le but était de s'emparer d'un steamer pour le transformer en corsaire mexicain. Plusieurs personnes ont été arrêtées.

Vienne, 8 juin.
Le ministre des finances a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés un projet de loi concernant l'amortissement de la dette contractée avec la Banque pour couvrir les dépenses de l'Etat en 1865 et 1866. — Le ministre demande des crédits de 11 et de 45 millions de florins pour couvrir les versements déjà remboursables de la dette de la Banque, c'est-à-dire pour couvrir complètement la dette totale, dans le cas où les domaines donnés en nantissement ne seraient pas aliénés. — Il demande ensuite 18 millions pour les besoins de l'Etat en 1865 et 1866, et dans la supposition de la non

aliénation des domaines, 16,860,000 fl. D'autres sommes sont demandées en vue de diminuer les assignations hypothécaires, de retirer les billets de petite monnaie, de couvrir le déficit des recettes en 1864 et de 1865 à 1866 et de pourvoir aux paiements stipulés dans les traités avec les chemins de fer.
Le projet de loi demande, en outre, d'étendre également aux budgets de 1865 et de 1866 les dispositions à prendre pour maintenir un encaisse de 25 millions, pour une émission exceptionnelle de 20 millions d'assignations hypothécaires, et d'employer les indemnités de la guerre des duchés s'élevant 16,860,000 florins, à la diminution des assignations hypothécaires.

Berlin, 8 juin.
Chambre des Députés. — Avant l'ordre du jour, M. de Forckenbeck appelle l'attention de la Chambre sur l'affaire du projet de duel de MM. de Bismark et Virchow. Il dit qu'un duel pour une discussion parlementaire ne peut pas avoir lieu et il attend que le président fasse son devoir.

Le président, M. Grabow exprime l'espoir que M. Virchow qui est absent se conformera aux lois de la Chambre pour la garantie même de sa liberté de parole.
M. de Roon, ministre de la guerre, dit que, quand il s'agit d'une offense à l'honneur d'un homme, aucun pouvoir politique, même le plus élevé, ne peut déclarer que satisfaction a été donnée et que la chose a été arrangée par une décision du président. Si M. Virchow ne veut pas retirer les paroles qu'il a prononcées par précipitation, M. de Bismark se réserve de prendre des mesures ultérieures.

Après de vifs débats auxquels prennent part des orateurs de tous les partis, M. Grabow déclare qu'il n'y a pas de proposition présentée, qu'il n'y a donc aucune résolution à prendre et qu'il espère que l'affaire est terminée. M. Virchow en sa qualité de membre du parlement n'étant responsable que devant la loi et devant la constitution.

La Chambre s'occupe ensuite de la question de la réorganisation de l'armée. Toutes les propositions de la commission sont acceptées. Les conservateurs seuls votent contre. Le projet du gouvernement est donc repoussé.

Berlin, 8 juin.
La Gazette de l'Allemagne du Nord publie une circulaire de M. Bismark, en date du 31 Mai, adressée aux Gouvernements du Zollverein au sujet des relations commerciales avec l'Italie et de la question connexe de la reconnaissance du royaume d'Italie. Il résulte de cette pièce qu'après l'échange préalable de vues entre la Prusse et l'Italie, le gouvernement italien indiqua un traité de commerce comme la seule forme d'arrangement acceptable ne croyant pas devoir accepter la proposition d'un protocole par lequel on s'entendrait sur le *modus vivendi* à établir. Le Gouvernement italien juge incompatible avec sa dignité et avec la position qu'il occupe dans son propre pays d'entrer en arrangement sous toute autre forme que celle employée avec la France et l'Angleterre. Il fait observer que le parlement italien ne ratifierait pas une Convention conclue avec des Etats qui ne reconnaissent pas l'Italie et qui veulent simplement profiter d'elle. M. de Bismark ajoute que l'importance des relations commerciales entre le Zollverein et l'Italie est incontestable, et qu'il est donc de la plus grande urgence de prendre cette question en sérieuse considération. — La Gazette de l'Allemagne du Nord publie aussi la réponse du Cabinet de Vienne, du 1^{er} Juin, à la dépêche prussienne. L'Autriche accepte la proposition tendant à convoquer les Etats des duchés de 1860, élus d'après la loi électorale de 1854 et de soumettre à leur sanction la loi électorale de 1848. La dépêche donne un aperçu historique des négociations qui ont eu lieu à ce sujet entre Vienne et Berlin, en se réservant de les discuter ultérieurement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX.

CIRCULATION SUR LE NOUVEAU PONT DU CHEMIN DE FER.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Vu les lois des 24 août 1790 et 22 juillet 1791 sur les attributions de l'autorité municipale.

Vu les lois, décrets et ordonnances sur la police des chemins de fer.

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Il est formellement défendu à toutes personnes de stationner sur le nouveau pont du chemin de fer situé près du fort de Messine; elles devront y circuler sans s'arrêter.

Art. 2. Tout jet de pierres ou autres projectiles de quelque nature qu'ils soient, au passage des trains ou même sur la voie ferrée est également interdit.

Art. 3. Les contrevenants aux dispositions qui précèdent seront traduits devant le tribunal de simple police.

Mairie de Roubaix, le 9 juin 1865.
ERNOULT-BAYART.

D'après une lettre particulière qui nous est adressée de Paris, par une personne en position d'être bien informée, on assure dans les régions officielles que la date des élections municipales sera fixée définitivement dans les premiers jours du retour de l'Empereur.

On croit généralement que ces élections qui intéressent si vivement nos populations départementales auront lieu vers la mi-juillet.

Le préfet du Nord donne avis que la commission chargée de l'examen des candidats aux bourses dans les lycées, collèges et au Prytanée impérial militaire se réunira à la préfecture, le jeudi 9 juillet, à huit heures et demie du matin, pour la deuxième session de l'année 1865.

La liste d'inscription des candidats sera ouverte à la préfecture du 15 au 30 juin (bureau de l'instruction publique).

Le programme des conditions à remplir sera remis aux familles qui en feront la demande.

L'administration procède en ce moment à la préparation des mesures qui doivent assurer l'exécution de la nouvelle loi sur la pêche fluviale récemment votée par le Corps législatif. On sait qu'aux termes de cette loi, la pêche peut être interdite pendant une période maximum de cinq ans sur les cours d'eau où le dépeuplement exige cette mesure, et que cette interdiction peut même, au besoin, être renouvelée. On nous assure que cette mesure devra être appliquée très-prochainement à près de 500 cours d'eau très-importants de notre territoire et à un très-grand nombre de ruisseaux que les abus de la pêche ont entièrement dépeuplés.

Ajoutons que des instructions précises et très-sévères vont être adressées dans le courant du mois à tous les agents chargés de la répression, et que les visites nécessaires pour empêcher la vente et le colportage des espèces dont la pêche est interdite en ce moment doivent être commencées dans quelques jours chez les restaurateurs et les marchands de poisson et de comestibles.

Les Compagnies des Chemins de fer du Nord et de l'Est ont l'honneur d'informer le public qu'elles ont proposé à l'administration supérieure, d'abaisser la 3^e série, les machines et mécaniques dénom-

mées à la 2^e série dans le tarif commun de transit des ports de mer du Nord pour Bale, Kehl, Forbach et Wissembourg, et vice versa, en vigueur depuis le 5 avril 1865.

Nous lisons dans le Journal de Lille :

Nous apprenons que le chemin de fer des mines de Carvin qui desservira, pour les marchandises et les voyageurs, la ville de ce nom, doit être ouvert le 12 de ce mois.

Le service sera combiné de manière à correspondre avec quatre trains de la compagnie du Nord, venant de Douai et de Lille et arrivant à la gare actuelle de Carvin-Libercourt, savoir : Le matin, à 8 h. 59 et 9 h. 28, et le soir à 4 h. 49 et 4 h. 53.

On sait que la gare dite de Carvin, sur la ligne du Nord, est éloignée de plusieurs kilomètres de cette ville. Cette distance se trouve aujourd'hui comblée par la création du nouveau chemin de fer auquel nous ne pouvons que souhaiter le bienvenue.

Nous lisons dans l'Observateur d'Avesnes :

On écrit du Fayril que MM. Pinart, procureur général, et Duhem, conseiller à la cour de Douai, ont fait une descente dans cette commune, où ils ont ouvert une enquête minutieuse sur le sextuple assassinat dont elle a été le théâtre.

L'inculpé Manesse avait été extrait de la prison et conduit sur les lieux, où il a confronté avec la femme Largillière et plusieurs autres témoins. On nous annonce que mardi, vers cinq heures du soir, le prévenu, qui s'était constamment renfermé dans un système de dénégation absolue, a enfin fait des aveux complets.

Nous ne croyons pas devoir nous faire l'écho des bruits qui circulent sur le rôle qu'aurait joué la femme Largillière dans cette épouvantable tragédie; la justice fera à chacun la part qui lui revient.

En publiant les nouvelles qui précèdent nous voulons surtout rassurer les populations. Le sextuple assassinat du Fayril, quelque épouvantable qu'il soit, n'est plus une menace pour la sécurité publique, c'est un de ces tristes drames de famille sur lequel la justice, en portant bientôt la lumière, fixera l'opinion publique d'une façon définitive.

Le Mémorial de Lille annonce l'arrivée de Manesse à Douai.

C'est lundi, dit ce journal, que l'accusé a été amené à Landrecies. Là il fut confronté avec plusieurs témoins. A leurs dépositions, Manesse a opposé des dénégations, on le conduisit au Fayril.

Si les renseignements que nous recevons sont exacts, Zélie, la victime survivante, l'aurait formellement accusé d'être l'auteur du crime et lui aurait montré les graves blessures qu'elle a reçues en lui disant : « C'est toi qui a fait tout cela. » Manesse persistait toujours dans son système de dénégations.

Le lendemain, cependant, le misérable se décida à faire des aveux. Il indiqua même le lieu où se trouvait la hachette dont il s'était servi pour la perpétration de son abominable forfait. En effet, on vit se diriger vers la rue du Bois les magistrats instructeurs qui découvrirent le fer de l'instrument dans un trou pratiqué au pied du poullier de la demeure de Manesse.

L'instrument meurtrier s'adapte parfaitement aux traces laissées sur le murail de la maison des victimes.

Manesse avait désigné l'endroit où se trouvait le manche de la hachette, et cependant on ne pouvait pas parvenir à le découvrir.

Il fallut amener Manesse sur les lieux. Il se fit conduire dans une pature; et s'adressant au garde-champêtre, il lui dit : « Regarde là, tio, et tu le trouveras. »

Effectivement, au pied de la haie, le long du chemin, on retrouva le manche. Manesse a raconté avec beaucoup de sang-froid la scène épouvantable du 17 mars; il a paru étonné de paraître très-étonné quand il apprit qu'on allait le diriger vers Douai.
Pendant les quatre jours de la présence de l'assassin à Landrecies et au Fayril, une affluence extraordinaire de curieux vena de plusieurs lieues à la ronde n'a cessé de circuler du Fayril à Landrecies.

Dix ouvriers tisserands ayant demandé une augmentation desalaire à leur patron, M. A. D., celui-ci refusa d'accéder à cette prétention. Neuf ouvriers déclarèrent vouloir partir après huitaine. Celui d'entre eux qui avait consenti à travailler aux anciennes conditions a été jeté par terre par ses camarades et le nommé Ekahont, né à Gand, lui a fait de très graves blessures. On vient d'arrêter ce furieux qui est en ce moment à la disposition de M. le Procureur impérial.

Hier, rue du Grand-Chemin, en face de la rue des Champs, un jeune homme âgé de 17 ans, au service de M. Desbonnet cultivateur, voulut passer entre deux voitures, en conduisant lui-même une voiture chargée de fumier; il fut renversé sans les roues et eut la jambe droite écrasée. Un médecin qui traversait la rue au moment de l'accident donna au blessé tous les soins qu'il réclamait sa position. On nous assure qu'il y aurait seulement des contusions sans gravité.

Que va-t-il advenir d'une découverte qu'on expérimente en ce moment à Versailles ? Il ne s'agirait de rien moins que de remplacer la ferrure actuelle des chevaux par l'application, sous le sabot d'une composition qui serait presque aussi résistante que le fer ordinaire, coûtant 75 p. c. meilleur marché, et ne blesserait jamais le cheval ! Nous suivrons avec intérêt les essais qui se font, et nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qui seront obtenus.
(Mémorial.)

La Saint-Médard a été splendide. Mais saint Médard n'est pas seul à faire la pluie et le beau temps. On dit aussi que :

Quand il pleut à la Saint-Gervais, Il pleut quarante jours après.
Or, neuf jours seulement nous séparent de la Saint-Gervais, qui se fête le 19 juin. Pourvu que le pronostic d'aujourd'hui ne soit pas alors infaillible.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 3 au 9 juin 1865 inclus.
NAISSANCES.
25 garçons et 22 filles.
MARIAGES.

Du 5 juin. — Pierre-Jean Aulvoet, tisserand, et Aurèle-Séverine Grutterer, tisserande. — Auguste-Joseph Vaillant, fleur, et Louise-Adèle Delys, ourdisseuse. — Louis-Joseph Houvet, fleur, et Flore-Joseph Cromber, bobineuse. — Bonaventure Lerouge, ourdisseur, et Roseline Caroline Duriez, ménagère. — Pierre-Joseph Rivière, tisserand, et Charlotte Lehmann, tisserande. — Paul-Romain Parsy, tisserand, et Célestine Leveugne, bobineuse. — Jean-Baptiste Gaillet, domestique, et Anaise-Joseph Dombombes, tisserande. — Jules-Louis Villette, fleur, et Sylvie-Joseph Bayart, rattacheuse. — Henri Bateau, tisserand, et Augustine Joseph Scalbert, journalière. — Auguste Gosman, tisserand, et Hortense-Joseph Lorthiois, rattacheuse. — Jules-Victor Montagne, journalier, et Valérie-Adéline Durart, rattacheuse. — Léopold-Evrard Vanderhaeghen, journalier, et Euphrasie-Eugénie Joseph Delerue, sans profession. — Joseph Vanlombergen, tisserand, et Colette Vermeulen, tisserande. — Victor Hamel, ajusteur-mécanicien, et Eugénie-Juliette Duhamel, journalière. — Charles-Victor Carpen-

ges, surpris de la rencontrer si inopinément, resta tout interdit.
Pour se faire une contenance, il offrit son bras à la vieille tante, près de laquelle Rose resta comme un enfant craintif. Le cheval, ravi d'en avoir fini avec la course forcée qu'on lui imposait depuis Marseille, se mit à suivre tranquillement son maître, tout en donnant par-ci par-là un coup de dent aux broussailles de la route. Pendant quelques minutes on n'entendit que le bruit de ses sabots sonnant sur les cailloux et le *crop-crop* de ses mâchoires dépouillant les jeunes arbrisseaux.
Nos trois personnages cheminaient côte à côte, dominés par cet embarras que crée toujours le désaccord des situations avec les sentiments. Leurs rôles respectifs, les plus simples du monde, en apparence, étaient, en réalité, difficiles et délicats. Chacun se taisait, plein cependant du désir d'entrer en matière.
On arriva ainsi devant les trois mûriers, sans qu'une parole fût venue rompre ce silence gênant.
Au pied d'un des arbres, Dominique le muletier, vêtu de son sayon de poil de chèvre et étendu sur l'herbe épaisse, fumait philosophiquement sa pipe, avec la quiétude d'un messager ne se sentant pas en retard de plus d'une demi-heure.
Il regarda sans bouger s'avancer ce groupe taciturne, muet comme un trio d'ombres. Quand le groupe approcha, il reconnut la grande taille de Mlle Médé et la silhouette gracieuse de Rose; alors il se leva, et ôtant ce bonnet de laine rouge qui coiffe si pittoresquement ces belles têtes méridionales :
« Misé, dit-il, me voici au rendez-vous; vous voulez m'envoyer à Marseille, je crois, pour quelque chose de pressé; mon

mulet est là tout prêt; je puis partir à l'instant, si vous voulez.
— Ah ! oui, c'est vrai, mon garçon, répondit Mlle Médé, il s'agissait de porter une lettre à Marseille; mais maintenant c'est inutile, ajouta-t-elle en jetant un regard sur Georges; tu peux retourner chez toi, je te payerai ton dérangement, va.
— Ça ne presse pas, Misé, à vos ordres, reprit Dominique en allant détacher son mulet.
— Mais, demanda Georges, elle était donc pour moi cette lettre ? de ma mère, peut-être ?
— Non, murmura timidement Rose.
— De qui donc alors ?
— De moi, dit-elle à voix basse.
— De vous, Rose !
Et il la regarda d'un air franchement étonné et interrogateur, qui lui fit baisser les yeux et la rendit toute tremblante.
Georges s'aperçut de ce trouble, et ajouta doucement :
« Vous me la donnerez, cette lettre, n'est-ce pas ? »
En ce moment, un éclair d'espoir traversa le cœur de Mlle Médé; une pensée subite la fit rappeler Dominique, dont on entendait encore le mulet au loin.
Elle l'appela trois fois d'une voix forte et vibrante. Dominique s'arrêta, puis revint sur ses pas.
« Mon garçon, lui cria-t-elle, rentre-tu à la ville ce soir ?
— Oui, Misé.
— Eh bien ! tu vas m'accompagner jusque chez moi, c'est ton chemin. Mes enfants, dit-elle en se tournant vers Rose et Georges, il se fait tard; je ne veux pas que vous ne meniez jusqu'aux Capucins; rentrez à Belbousquet. Quant à moi, ce

brave garçon me suffit; son mulet me connaît, je vais monter dessus, je serai chez moi dans vingt minutes.
— Mais, chère tante, dit Rose, vous m'avez promis de venir passer quelques jours près de moi.
— Je t'ai promis cela ce matin; maintenant, tu n'as plus besoin de ma compagnie, tu as ton mari.
— Vous êtes toujours la bienvenue à Belbousquet, mademoiselle, dit Georges, et ma présence ne doit pas priver Rose du bonheur que lui causent vos visites.
— Merci, monsieur Georges, répondit la vieille dame; votre instance me touche; cependant je préfère remettre à la semaine prochaine mon projet d'aller à Belbousquet. J'ai fort à faire chez moi, et je n'eusse accompagné Rose que pour ne pas la laisser seule plus longtemps.
Sans attendre de réponse, Mlle Lescalle, aidée de Dominique, monta sur le mulet; puis, enveloppant Georges et Rose d'un regard de tendresse :
« Dieu vous protège, mes chers enfants, soyez heureux ! » dit-elle d'une voix émue.
Elle leur fit encore un geste d'adieu affectueux, et, lâchant la bride à sa monture, elle s'éloigna rapidement, et on la perdit bientôt de vue dans l'obscurité de la route.
Les deux jeunes gens restèrent seuls. Pendant assez longtemps ils marchèrent côte à côte, ne se regardant même pas; chacun cherchait dans son esprit une façon d'entamer la conversation. Leur embarras s'était encore accru par le départ de la vieille tante. Ils se sentaient près de quelque moment solennel, et subissaient cette impression mystérieuse, indéfinissable, qui précède presque tou-

jours les actes décisifs de la vie. Les phrases froides et banales échangées un mois avant entre eux étaient devenues impossibles.
En entrant dans le petit chemin rocailleux de la rampe de Belbousquet, Rose trébucha contre une pierre et faillit tomber. Georges la soutint en la prenant par le bras.
« Vous êtes-vous fait mal, Rose ? lui demanda-t-il.
— Non, merci, Georges.
Ils retombèrent dans leur silence; seulement, Georges garda le bras de sa femme sous le sien; ils continuèrent à marcher pensifs et muets, uniquement occupés l'un de l'autre, et n'osant échanger leur commune pensée.
Cependant Georges regarda Rose, et elle lui parut bien différente de ce qu'il l'avait vue.
Toute sa personne portait les traces visibles des sensations violentes dont sa vie venait d'être ébranlée. Elle lui parut extrêmement maigre; la magnifique fraîcheur dont il lui avait fait presque reproche était remplacée par cette pâleur transparente et veloutée, si charmante chez les femmes blondes.
Ses cheveux, au lieu d'être roulés en grosses tresses, ainsi qu'elle les portait habituellement, étaient arrondis en courts bandeaux et négligemment tordus derrière sa tête; un léger gonflement du réseau de veines bleues qu'on voyait courir sur ses tempes décelait une émotion contenue. Elle marchait lentement, les yeux baissés, avec une allure languissante indiquant la souffrance. Vue ainsi, aux rayons doux et tristes de la lune, avec sa robe blanche et son air abattu, elle ressemblait à un de ces beaux anges

d'Andréa del Sarte descendu à contre-cœur sur cette terre de misère et de douleur.

(La suite au prochain numéro.)

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Gresham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants:
Affaires proposées à la Compagnie dans l'année, 47,424,121
Affaires acceptées par la C^{ie}, 38,766,325
Sinistres payés, 1,267,393
Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.
La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865)
La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50

La Monographie des Hémorrhoides
par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. en timbres-poste rue de l'Échiquier, Paris.